

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 1^{er} décembre 2010 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture de concours pour le recrutement d'inspecteurs de la jeunesse et des sports

NOR : ETSR1030394A

Par arrêté du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale et de la ministre des sports en date du 1^{er} décembre 2010, est autorisée au titre de l'année 2011 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement d'inspecteurs de la jeunesse et des sports.

Le nombre de postes offerts et leur répartition entre les concours externe et interne seront fixés ultérieurement.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu à partir du mardi 14 février 2011 dans les centres suivants :

Métropole :

Ajaccio, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Châlons-en-Champagne, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Limoges, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Régions, départements et collectivités territoriales d'outre-mer :

Réunion, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, Polynésie française.

Des centres d'examen pourront être créés ou supprimés suivant le nombre et la localisation des candidatures enregistrées.

Les épreuves orales se dérouleront à partir du début du mois de mai 2011.

L'ouverture des inscriptions est fixée au lundi 6 décembre 2010.

La date de clôture des inscriptions et la date limite de dépôt des dossiers de candidature sont fixées au lundi 10 janvier 2011, terme de rigueur.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent :

a) Par voie télématique sur le site internet ou intranet du ministère du travail, de l'emploi et de la santé à l'adresse suivante :

<http://www.sante-sports.gouv.fr/modalites-d-inscription.html>

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE	DATE ET HEURE DE PARIS
Ouverture du serveur	Lundi 6 décembre 2010
Date et heure limites d'inscription	Lundi 10 janvier 2011, à minuit (heure France métropolitaine)

b) Par voie postale :

Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

– par téléchargement sur le site internet ou intranet du ministère de la santé et des sports à l'adresse suivante :

<http://www.sante-sports.gouv.fr/modalites-d-inscription.html> ;

– sur demande uniquement auprès du bureau du recrutement (DRH3B) situé 10, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Buffon, 75015 Paris (pôle accueil - concours, de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures du lundi au vendredi ; téléphone : 0800 006 422 [appel gratuit]) ;

– par courriel : concoursdrh@sante.gouv.fr.

Les dossiers de candidature par voie postale devront obligatoirement être transmis à l'adresse ci-dessous, au plus tard le lundi 10 janvier 2011 à minuit, terme de rigueur (le cachet de la poste faisant foi) :

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé (direction des ressources humaines, bureau du recrutement DRH3B [Sud Pont], « Recrutement inspecteur jeunesse et sport »), 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Tout dossier posté hors délai ne pourra pas être pris en considération.

Pour tous renseignements, les candidats peuvent téléphoner du lundi au vendredi au 0800 006 422 (appel gratuit) ou adresser un courriel à l'adresse suivante : concoursdrh@sante.gouv.fr.

La composition du jury sera fixée ultérieurement.